

MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous informons que notre Assemblée Générale Mixte aura lieu le 26 juin 2015, à 18 heures (accueil des actionnaires à partir de 17h15), au Domaine de la Source 69270 à St Romain au Mont d'Or.

L'avis de réunion valant avis de convocation, incluant l'intégralité du texte des résolutions et les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été publié le 18 mai 2015 au BALO. Il est consultable sur le site du BALO à l'adresse suivante :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/html/2015/0518/201505181502078.htm>

L'avis de convocation sera également publié le 6 juin 2015 dans le journal d'annonces légales du Tout Lyon.

Les documents prévus, notamment, par les articles L 225-115 et R225-83 du code de commerce sont tenus à votre disposition dans les délais légaux auprès de :

➤ CM CIC Sécurities Corporate – 6 Avenue de Provence – 75009 PARIS, par courrier.

ou de :

➤ ARTPRICE.COM

- par courrier au siège social : Domaine de la Source 69270 St Romain au Mont d'Or,

ou

- par email : ag@artprice.com

Le formulaire de vote est disponible sur le site d'Artprice.com à l'adresse suivante : http://serveur.serveur.com/Press_Release/2015_communication_financiere.html

Le rapport financier 2014 peut être consultés sur le site d'actusnews et sur le site d'Artprice.com à l'adresse suivante :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2015_communication_financiere.html

<http://www.actusnews.com/documents/ACTUS-0-6051-artprice-rapport-financier-annuel-2014-sml.pdf>

Nous vous informons que le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital d'Artprice à la date de la publication de l'avis de réunion étaient les suivants :

Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote théoriques*	Nombre total de droits de vote réels*
6 651 515	8 633 359	8 633 359

(*) Toutes les actions de la société disposent des mêmes droits de vote à l'exception des actions auto-détenues qui perdent leur droit de vote et des actions détenues sous la forme nominative depuis plus de 2 ans qui bénéficient de droits de vote double.